

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de C. CHERFAN, Conseiller communal, relative aux festivités de la Saint-Sylvestre

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

L'année dernière, nous avons vécu l'application de l'ordonnance d'interdiction de circulation pour les mineurs de moins de seize ans non accompagnés après 19h, le 31 décembre dans une grande partie de Cureghem.

C'est une mesure que vous aviez justifiée par la nécessité de protéger les enfants et de limiter les débordements face aux incidents antérieurs.

Je vous avais interpellé lors du Conseil communal du 23 janvier et j'avais alors soulevé qu'une telle mesure, prise dans la précipitation et sans consultation, « n'a rien arrangé ».

Le problème fondamental de cette approche n'est pas seulement son caractère restrictif, mais avant tout son manque de fondement démocratique et sa prise de décision unilatérale. Cette ordonnance a été annoncée dans la presse, sans débat ni concertation préalable au sein de ce Conseil communal.

Plus grave encore, l'analyse des faits par le Conseil d'État a clairement établi que l'argument d'urgence n'était pas valable. Les craintes de troubles étaient prévisibles, car basées sur les expériences des années précédentes. Le Conseil d'État a ainsi jugé l'ordonnance inadéquate et a statué qu'elle aurait dû faire l'objet d'une délibération préalable du Conseil communal.

En ciblant spécifiquement la jeunesse de ce quartier, cette mesure a été perçue comme profondément discriminatoire et stigmatisante. Elle renforce un sentiment d'exclusion et de frustration chez une jeunesse qui est trop souvent réduite à des stéréotypes négatifs, ignorant les gestes de solidarité et les initiatives positives qui existent dans le quartier.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez pris acte de l'avis du Conseil d'État et vous vous êtes engagé à ce que, si une mesure similaire devait être reprise, elle ferait l'objet d'une délibération du Conseil communal.

L'échec d'une approche répressive, sans dialogue, est prouvée ; c'est pourquoi nous devons nous concentrer sur une approche constructive et inclusive qui aurait dû être mise en place en amont.

Mes questions sont les suivantes :

1. Compte tenu du fait que vous aviez ignoré ceux qui connaissent la réalité du terrain, quelles démarches précises et régulières ont été menées pour travailler en collaboration avec les associations locales, les éducateurs de rue et les habitants de Cureghem, afin d'anticiper les tensions de manière constructive ?
- 2.. La Commune a-t-elle alloué des moyens nécessaires et un soutien logistique ou financier aux associations de quartier pour qu'elles puissent organiser des espaces festifs encadrés et des activités alternatives pour les jeunes dans plusieurs endroits de notre commune, favorisant ainsi la cohésion plutôt que la répression ?
3. Sachant que le Nouvel-An est un événement récurrent et prévisible, quelles démarches sont déjà en cours avec les services de « Prévention », la police, les organisations de jeunesse et le Conseil Communal pour élaborer, dès à présent, un plan d'approche positif et démocratique en vue du 31 décembre prochain ?

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN geeft lezing van de volgende tekst:

L'année dernière, notre Commune a pris une décision lourde de conséquences : l'annulation, à la dernière minute, de la fête de la Saint-Sylvestre, sans proposer la moindre alternative.

Cette décision a provoqué une forte frustration parmi les jeunes Anderlechtois, un sentiment d'injustice, et surtout l'impression que la Commune renonçait à offrir un cadre positif, sécurisé et encadré pour une nuit particulièrement sensible : celle du Nouvel-An.

Les événements survenus dans la Région durant la nuit du 31 décembre, incendies, agressions envers les services de secours, interpellations de mineurs démontrent combien il est essentiel d'offrir des activités encadrées plutôt que de se limiter à des interdictions.

Dans ce contexte, une question simple mais fondamentale se pose : depuis un an, qu'a-t-on mis en place pour éviter de revivre le même scénario ?

Les jeunes ont besoin de repères, d'espaces sûrs et d'activités construites. L'expérience de l'an dernier aurait dû être une leçon, ou au minimum un avertissement.

C'est pourquoi je souhaite poser les questions suivantes :

1. Depuis l'annulation de la fête de la Saint-Sylvestre l'an dernier, quelles réflexions ou concertations ont été menées afin de proposer une alternative crédible aux jeunes Anderlechtois pour le réveillon de cette année ?

2. Quelles activités festives, culturelles ou sportives sont prévues afin d'éviter que les jeunes ne se retrouvent livrés à eux-mêmes dans l'espace public le soir du 31 décembre ?

3. La Commune a-t-elle prévu de collaborer avec les « maisons de jeunes », les associations locales ou les acteurs socio-culturels pour organiser des événements encadrés ?

4. Certaines infrastructures communales (« maisons de jeunes », salles de sport, centres culturels, ...) seront-elles exceptionnellement ouvertes ou mises à disposition pour proposer des activités sécurisées ?

5. Plus largement, la Commune compte-t-elle répéter les interdictions de l'an dernier ou bien mettre en place une stratégie constructive fondée sur l'encadrement, la prévention et des alternatives concrètes ?

Les jeunes Anderlechtois ne doivent pas être perçus comme une menace à contenir, mais comme une richesse à accompagner.

L'an dernier, ils ont été privés d'un moment festif qu'ils attendaient, et cela sans aucune alternative. Cette année, il serait inacceptable que rien n'ait été anticipé.

Notre Commune a la responsabilité d'anticiper, de protéger et de proposer, pas seulement d'interdire.

Monsieur le Bourgmestre CUMPS donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Burgemeester CUMPS geeft lezing van het volgend antwoord:

Je n'ai pas très bien compris à quoi vous faites référence quand vous dites que j'ai interdit la Saint-Sylvestre l'an dernier. Je n'ai rien interdit du tout. Je pense qu'il doit y avoir une confusion parce que je ne suis pas certain d'avoir le pouvoir d'interdire la Saint-Sylvestre.

La méthode de préparation de l'encadrement des prochaines fêtes de fin d'année a déjà fait l'objet de plusieurs réunions internes avec les services de police. La dernière date de ce lundi après-midi rassemblant la police, la « Prévention » et la direction du département « Cadre de Vie » ainsi que mon Cabinet. Pour cette édition, trois orientations majeures ont été arrêtées :

1. Une implication renforcée du Parquet. Le Procureur du Roi et ses substituts seront davantage mobilisés, compte tenu du nombre important d'infractions judiciaires constatées durant cette période particulièrement sensible.

2. Une mutualisation accrue des moyens techniques. Les équipes techniques communales des trois Communes de la zone de police collaboreront plus étroitement afin d'assurer une réactivité maximale en cas de nécessité urgente, notamment pour l'enlèvement de déchets ou de débris susceptibles d'être utilisés lors de confrontations.
3. Des efforts substantiels pour sensibiliser les jeunes aux risques inhérents à l'usage des feux d'artifice.

Relevons en effet qu'un volet préventif est développé en partenariat avec « Safe Brussels ». Nous avons plaidé pour la création de messages dissuadant l'usage des feux d'artifice, éventuellement illustrés d'images fortes, afin de sensibiliser le public aux dangers de ces pratiques. Il convient de rappeler qu'à Anderlecht, place du Conseil, un jeune a récemment été grièvement blessé à la main par un engin explosif.

Sans attendre les mesures régionales, une campagne de sensibilisation propre à Anderlecht est aussi préparée par notre service « Communication ». Des visuels occuperont les « MUPI » d'ici les prochaines semaines. En plus, le service « Prévention » a adressé un courrier spécifique à toutes les directions des écoles anderlechtoises, tant primaires que secondaires, pour leur proposer de relayer cette campagne de sensibilisation. Nos agents du service « Prévention » sont aussi disponibles pour animer des ateliers de sensibilisation en classe.

Il n'y aura pas d'activité particulière organisée par la Commune le soir du Nouvel-An sachant que le personnel est très impliqué dans les espaces publics ce soir spécifique. Nous restons cependant attentifs au projet expérimental qui sera mis en œuvre par les collègues de la Commune de Forest et nous ne manquerons pas de recueillir leurs évaluations de cette fête de la jeunesse qu'ils organisent dans une salle sur leur territoire.

Pour ce qui concerne l'ordre public durant toute cette période, plusieurs dizaines de policiers ainsi qu'une quarantaine d'agents communaux, issus des services « Prévention », « Cadre de Vie » et de mes propres équipes, seront mobilisés en continu pour garantir à chacun de célébrer les fêtes en toute sécurité.

Concernant les mesures de police administrative, nous devrions à nouveau bénéficier d'un arrêté du Ministre-Président interdisant le transport, la vente et la mise à feu de pétards et autres engins pyrotechniques. À ce stade, l'examen de la situation locale de sécurité ne justifie pas l'adoption de mesures complémentaires via des ordonnances communales.

Je tiens également à souligner que le réseau associatif local sera sensibilisé à la nécessité de relayer des messages de prudence, en particulier auprès des jeunes, afin d'éviter tout drame.

Enfin, la nuit du réveillon, une coordination générale sera assurée depuis le centre régional de crise. En tant que Bourgmestre, je serai pleinement impliqué afin de veiller à la bonne coordination des différentes équipes de secours, des équipes techniques et des équipes de prévention déployées sur le terrain.

F. BEN HADDOU :

Vous avez évoqué plusieurs réunions internes mais vous n'avez pas fait des réunions avec les associations de quartier, ni avec les associations d'habitants. Il n'y a donc pas eu de collaboration alors que c'est avec eux que vous devez travailler !

Monsieur le Bourgmestre CUMPS :

C'est là tout l'intérêt de la sensibilisation avec les écoles, voire avec tout le réseau scolaire. Le gros enjeu de la soirée du Nouvel-An pour laquelle les services communaux sont impliqués, c'est d'éviter que l'usage des feux d'artifice et des feux de bengale comme on a pu connaître précédemment, ne se transforme en véritables engins de mort. Les modèles « Cobras 6-7-8 » lorsque tirés à l'horizontale constituent vraiment des dangers pour l'intégrité physique des habitants et des plus jeunes en particulier. C'est là que nous agissons en priorité pour éviter que des drames surviennent.

C. CHERFAN :

En disant « vous avez interdit la fête de la Saint-Sylvestre », vous avez bien compris ce que je voulais dire, vous avez interdit à Cureghem la sortie hors de leurs domiciles aux mineurs de moins de 16 ans non-accompagnés.

Quant à la présence policière, je pense que c'est parfait, la police est indispensable mais elle ne remplace pas un cadre pour les jeunes. La sécurité n'est pas uniquement répressive, elle est aussi préventive, sociale et culturelle. On ne peut pas répondre uniquement avec des uniformes à une nuit que les jeunes attendent toute l'année. Un dispositif policier accompagné d'une alternative, c'est intelligent, uniquement un dispositif policier, c'est incomplet.